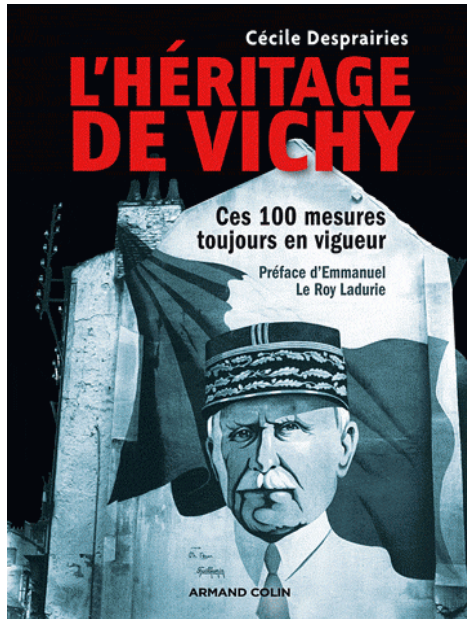


Ordre des médecins : l'improbable réforme ?



L'Ordre des Médecins, c'est cette institution poussiéreuse et arrogante [qui a émergé du régime de Vichy](#)....

Censé réguler la profession, l'Ordre des Médecins s'avère au contraire, dans les faits, un **fervent défenseur de la pensée unique en médecine**, véritable obstacle au développement de la Science, et ce, pour le plus grand bonheur des pharmas.

Institution opaque, les patients qui portent plainte devant celle-ci n'auront jamais de réponse sur la suite qui y aura été donnée. Les médecins peu scrupuleux sont la plupart du temps assurés d'une tranquillité parfaite, là où tous ceux qui osent sortir des sentiers battus font le plus souvent l'objet

d'une féroce chasse aux sorcières ([le Dr Andrew Wakefield et ses collègues](#) en ont d'ailleurs fait les frais avec le General Medical Council, l'équivalent britannique de l'Ordre des Médecins.)

Les exemples à cet égard sont nombreux: Dr Gardénal en France, fut accusée à tort de charlatanisme et condamnée à 6 mois de suspension, dont 3 avec sursis, pour avoir notamment manqué d'autorité vis à vis de patients qui ne voulaient tout simplement pas suivre les traitements anti-cancer traditionnels!! Dans [une vidéo assez accablante](#), elle révèle que **les médecins français sont tenus, depuis UNE LOI DE 2005, de dénoncer, par recommandé avec accusé de réception, les patients jugés "déviant" au Conseil de l'Ordre ainsi qu'à la Sécurité Sociale!**

Le Dr Gardénal a écrit en 2006, [dans une lettre adressée au Président de la République](#):

« Une cinquantaine de mes patients est convoquée, et soumise à un flot de questions, le plus souvent sans leur expliquer qu'il s'agit d'une enquête à mon sujet. Exemple de questions :

Comment est décoré le cabinet? Le Docteur imposait-il les mains ? Fait-il des prières ? Utilise-t-il un pendule?

Ils ont parfois subi de la part de ces enquêteurs des pressions pour les obliger à suivre des traitements dont ils ne voulaient pas, en particulier pour une de mes patientes atteinte de leucémie. Pratiquement soumis à « la question » ils ont fini par avouer qu'ils suivaient d'autres traitements, non prescrits par moi-même, mais pratiqués partout en Europe, et ne faisant pas partie de l'arsenal allopathique français. Mes patients, totalement responsables de leur santé, se tiennent informés de tout ce qui existe. La plupart d'entre eux est sortie totalement traumatisée de ces interrogatoires inquisiteurs. »

Ou encore :

Il est honteux que des médecins soient poursuivis tout simplement parce que depuis qu'ils sont sortis de la faculté, ils ont amélioré leurs connaissances et obtiennent

d'excellents résultats en prescrivant un minimum d'allopathie et d'autres thérapeutiques. Ils font faire des économies à la Sécurité Sociale qui devrait les féliciter.

Avec plus de 182 000 morts par an en France par le cancer, on ne peut pas prétendre que les traitements allopathiques (chimiothérapie et radiothérapie) même s'ils ont parfois quelques succès soient « des techniques scientifiquement avérées ».

Les malades ont conscience de cela. Il y a eu l'amiante, le sang contaminé, la vache folle, le distilbène, le Vioxx... Il y aura bientôt le cancer. »

[Le Dr Philippe Bry](#), pédiatre, a écopé de 3 mois de suspension après avoir été dénoncé par un confrère. Il lui était reproché de "jeter la suspicion sur l'utilité des vaccinations" et de "recourir à des traitements insuffisamment éprouvés alors qu'il ne faisait qu'essayer d'aider un enfant victime de vaccins! La journaliste de La République du Centre Ouest n'a pu évidemment que s'indigner de pareil scandale et écrivait en 2001 à ce sujet:

« **C'est là un comble: accuser quelqu'un de mettre la vie en danger, alors qu'il tente de soigner un patient dont la vie a été mise en danger par des vaccins.** Les accusateurs mesurent-ils le paradoxe? D'autant que les isothérapeutiques sont des médicaments vendus en pharmacie, qu'ils sont employés par de nombreux médecins pour des drainages vaccinaux et que même l'Institut Pasteur les préconise ! (Réponse d'un responsable de l'Institut Pasteur à une victime du vaccin hépatite B atteinte de troubles qu'elle ne savait pas comment soigner) [1].

"Philippe BRY, pour sa part, analyse la mesure qui le frappe comme un procès en sorcellerie: " *On m'a déjà enlevé mes cours auprès des sages-femmes, on m'a supprimé les gardes pédiatriques et mes interventions à l'hôpital Clocheville. J'ai été parmi les premiers à tiquer contre le vaccin de l'hépatite B. Il y a un tabou médical sur les vaccins, il ne faut pas entacher le dogme selon lequel le vaccin va sauver le monde. Je paie pour ma liberté de parole*".

[...] Rappelons que le Dr P. BRY était intervenu, parmi tous les autres orateurs, au colloque « *Faut-il avoir peur des vaccinations* » le 16 octobre 1999 à Paris, ce qui lui avait valu d'être cité, lui seul, dans le journal Impact Médecin hebdo (n° 466 du 22 octobre 1999, p. 45) qui rapporta ses paroles: "**Les médecins devraient être mieux formés à la connaissance des effets secondaires des vaccins**", et: " **Mieux informées, les familles devraient choisir librement les vaccins de leurs enfants**". Jugez vous-même du sacrilège ! »

Plus récemment, [le cas du Dr Moulinier](#), médecin oncologue français, s'est fait connaître au public, grâce aux meilleurs moyens de communications (internet, [vidéo](#) etc) mais il faut savoir que ce médecin fait en réalité l'objet d'une chasse aux sorcières depuis des années. L'Ordre des Médecins lui reproche de ne pas utiliser des traitements dont l'efficacité est avérée et de recourir à des méthodes dangereuses (ce qui rejoint les mêmes stratégies que celles utilisées pour tenter de discréditer le Dr Gardéal donc). **En dépit de l'absence d'une quelconque plainte émanant de ses patients** - et ceci constitue un point commun saillant entre tous ces cas de médecins pourchassés-, l'Ordre des Médecins a cette fois condamné le Dr Moulinier à un an de suspension. Cela signifie donc qu'il ne peut plus donner des soins aux assurés sociaux pendant une longue année alors qu'il avait dans sa clientèle quantité de gens souffrant de cancer, satisfaits de ses traitements, et ne pouvant pas être laissés à leur sort pendant tout ce temps. Mais non, **il fallait punir le Dr Moulinier pour faire un exemple: on n'a pas le droit de sortir du carcan des**

protocoles classiques de chimio ou radiothérapie sous peine de coups de bâton, parce que cela serait bien trop dérangeant pour l'establishment que le bruit se répande que leurs standards de soins sont hélas en la matière, ceux de la souffrance et de la médiocrité, à en juger par les réactions des malades et [les statistiques officielles de "succès" de ces traitements prétendument "avérés"](#).

Mais, dans le même temps, des médicaments dangereux et totalement inefficaces comme l'Afinitor (de Novartis) sont approuvés et remboursés en dépit de leur coût prohibitif, au terme de [décisions surréalistes et incohérentes](#), qu'on peine à comprendre si on ne prend pas en compte la collusion évidente qui règne entre autorités sanitaires et pharmas. Le Dr Moulinier explique à très juste titre ce paradoxe écœurant, [preuves à l'appui](#).

Plus récemment [sur son site](#), le Dr Moulinier nous apprenait également les magouilles fiscales de ces grands pontes de l'Ordre des Médecins qui se placent finalement au-dessus des lois tout en toisant et en jugeant ceux qu'ils considèrent comme des subordonnés (le parallèle nous a d'ailleurs sauté aux yeux avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, ex Communauté Française, qui fut [sévérement désapprouvée par le jury d'Ethique publicitaire en novembre 2011](#) pour sa publicité trompeuse sur les vaccins mais qui décida tout de même de continuer à diffuser une telle publicité trompeuse en estimant cette instance décisionnelle non compétente. Dans le même temps, des journalistes à la solde de cette instance tentaient de disqualifier Initiative Citoyenne en nous présentant comme "[virulents et bien organisés](#)"!)

Voici un extrait délectable tel qu'on peut d'ailleurs le lire [sur le site de ce médecin courageux](#):

« En 2007 un scandale éclatait au sein de notre institution ordinaire suite à une enquête de l'IGAS.(voir [ICI](#)). L'ensemble de la profession médicale française apprenait avec stupeur que certains de nos représentants aux conseils de l'Ordre des médecins étaient grassement rémunérés. Il me paraît important de préciser que la loi interdit aux syndiqués et aux conseillers ordinaires de percevoir une quelconque rémunération mais ne les empêche pas de percevoir des indemnités qui, jusqu'à une période très récente, étaient non imposables. Sur Bordeaux nous avons essayé par deux fois de connaître le montant de ces indemnités et, bien évidemment, nous n'avons jamais reçu de réponse. Bien-sûr ce scandale a été vite étouffé car notre sainte institution doit rester irréprochable. Toutefois votre serviteur avait la mauvaise habitude d'étudier le bilan comptable annuel du conseil national de l'Ordre des médecins qui était publié dans sa revue. L'institution se glorifiait d'avoir une comptabilité certifiée par un haut commissaire aux comptes agréé par le gouvernement sous la haute surveillance bienveillante des conseillers d'État délégués pour surveiller la bonne marche juridique de l'institution. En somme que des gens irréprochables qui du fait de leur statut sont d'une compétence incontestable et d'une intégrité absolue. Mais alors comment est ce possible, car personne n'a été surpris de voir apparaître à partir de 2008 deux nouvelles lignes de comptabilité conséquentes (voir [ICI](#)) ? Cela est étonnant non ? Et permet de s'assurer un complément de retraite non négligeable bien au chaud au sein de la noble institution. [...] Vous ne rêvez pas, nos braves conseillers, du moins pour ceux qui décrochent les bonnes places, arrivent à encaisser sur le dos de nos cotisations plus de 2 millions d'euros et leurs frais sont remboursés jusqu'à hauteur de 1,715 millions d'euros. L'ensemble de la profession accepte tout cela sans même s'y intéresser vraiment. [...] Celui qui a été la cheville ouvrière de ma condamnation, à savoir Mr Jean François de Vurpillières, conseiller d'État âgé de 75 ans, sauf erreur de ma part, ancien vice-président du conseil d'État en 2009, actuel président de la

commission des infractions fiscales serait également conseiller d'État au conseil de l'Ordre des dentistes, aurait touché de manière non conforme à la législation 31 000 € (selon maître RUDYARD BESSIS) d'indemnités annuelles pour ses prestations auprès des dentistes . »

Dans un article paru [dans Le Monde le 21 juin dernier](#), on pouvait notamment lire ceci:

"[...] François Mitterrand avait inscrit la fin de l'Ordre dans ses 10 propositions. [...] Cet ordre, créé en 1940, puis dissous et recréé dans sa forme actuelle en 1945- il avait été un serviteur zélé du régime de Vichy."

Mais aussi ceci concernant les propos de Michel Legmann, actuel président du Conseil National de l'Ordre des médecins français:

"Le temps où les médecins n'avaient pas de comptes à rendre est révolu. Il faut rentrer dans la normalité..."

Ces propos ne peuvent bien sûr que faire bondir ceux qui ont compris le petit manège répétitif avec des cas comme ceux de Gardéna, Bry ou encore Moulinier. On ne peut que frémir à l'idée de ce que ces gens considèrent comme "LEUR normalité" qui est finalement un carcan idéologique extrêmement lucratif pour certains mais éminemment dommageable pour une majorité d'autres.

Mais ces propos doivent aussi sembler bien hypocrites à [cette maman de Menton](#) qui s'était adressée **en vain** à l'Ordre des Médecins pour y dénoncer l'attitude pourtant gravissime d'une pédiatre locale qui l'a littéralement agressée verbalement parce que cette maman osait poser quelques questions sur la sécurité des vaccins!

L'Ordre des Médecins couvre donc des médecins fanatiques à *partir du moment où ils sont respectueux des dogmes* et peu importe si ce genre de fous furieux sont bons à enfermer ou dangereux pour leur patientèle!

Mais il faut dire qu'en France, le vice-président du Conseil National de l'Ordre des Médecins, le Dr Jean Pouillard, avait, semble-t-il, déjà donné l'exemple dans un document de 2004 intitulé « [Comment faire face à un refus de vaccination ?](#) »

Ce document écoeurant qui parle notamment des efforts à déployer par les praticiens pour « *venir à bout des réticences* », stipulait également que « **les vaccinations recommandées ne doivent pas être considérées comme facultatives** » ou encore, tenez-vous bien, que « *Le médecin ne doit pas s'incliner face à un refus vaccinal systématique car ce refus constitue en effet une mise en danger de l'enfant, une maltraitance, un refus de soins.* », l'auteur étant même en faveur d'un retrait de la garde parentale et d'un signalement au Procureur de la République en cas de refus vaccinal !

Chez nous, en Belgique, la question de l'Ordre des Médecins a recommencé à faire débat il y a quelques mois suite à différentes dérives médicales. Laurette Onkelinx a alors prétendu souhaiter une réforme mais tout dépend bien sûr du résultat concret attendu avec ce genre de réforme.

Laurette Onkelinx a déclaré que l'Ordre des Médecins ne "*correspond plus aux valeurs actuelles de la société*" mais il est vrai qu'en matière de transparence, [le contrat secret d'achat de vaccins H1N1](#) que Laurette Onkelinx a signé au nom de l'Etat belge, a montré que ses valeurs étaient sans doute bien différentes de celles du reste de la société.

Dans un article du 4 avril dernier qui titrait "[Faut-il réformer l'Ordre des Médecins?](#)", l'association Médecine pour le Peuple indiquait notamment:

*« Plusieurs médecins contactés par nos soins le pensent mais n'osent s'exprimer publiquement sur le sujet, par crainte de sanctions de l'Ordre. En revanche, un médecin généraliste de Herstal a décidé d'en faire une question de principe. Non seulement il parle, **mais en plus il refuse de payer toute cotisation à l'Ordre des médecins depuis 30 ans.** "Ne pas payer sa cotisation est une sorte de désobéissance civile", explique Johan Vandepaer qui se veut pratiquant d'une "médecine solidaire pour le peuple". Le docteur Vandepaer "ne se retrouve pas dans cet ordre, censé représenter l'éthique médicale", mais qui est à ses yeux «complètement hors du temps».*

Ou encore :

*« A la médecine **pour le peuple**, on propose tout simplement d'abolir l'Ordre des médecins et de le remplacer par un Conseil supérieur de déontologie. Pour le docteur Vandepaer, cet organisme doit représenter toutes les professions. "Juristes et spécialistes d'éthique devraient y prendre place, ainsi que les mutualités, soit tous les acteurs de soins de santé", conclut-t-il. »*

Marrant, voilà une association qui semble mal porter son nom puisque "Médecine pour le peuple" **oublie ... le peuple (les patients donc) parmi les acteurs des soins de santé** alors que ce sont justement les principaux, l'essence même du système: pas de patients, pas de médecin et pas de système médical non plus! C'est quand même un comble! Mais cela doit sans doute être là les vestiges d'un paternalisme qui colle littéralement à la peau d'une majorité de médecins.

Mais voici ce qu'on pouvait lire d'autre dans cet article:

*« **L'Ordre a déjà déposé son propre projet de réforme dans lequel on peut notamment lire que les audiences disciplinaires pourraient devenir publiques.** On saurait alors par exemple si un médecin qui monnaie des certificats est sanctionné. Et le docteur Kerzmann d'ajouter : "vous imaginez bien que vous pourrez compter sur le public présent aux audiences disciplinaires pour assurer le battage médiatique". »*

La meilleure défense est donc toujours l'attaque: présenter un projet plutôt que de le voir s'imposer à soi, quoi qu'avec Laurette Onkelinx... auraient-ils vraiment quelque chose à craindre?

[Le Dr Sophie Merckx](#), également de l'association Médecine pour le Peuple, refuse elle aussi de payer sa cotisation à l'Ordre des Médecins depuis des années. Son dossier a révélé au public qui ne le savait sûrement pas, que la loi impose normalement aux médecins de financer cette sorte de police interne qui s'avère bien davantage selon les cas français évoqués ci-dessus, être une police de la pensée (or l'Ordre belge diffère-t-il beaucoup de l'Ordre français? Et si oui, en quoi?).

Dans [l'article posté à ce sujet sur RTBF Info](#), on apprend que c'est le 3 décembre prochain que la justice rendra une décision dans ce dossier où l'Ordre des Médecins réclame à ce jour pas moins de 1500 euros au Dr Sophie Merckx...

« "Aujourd'hui, en Belgique, déclare Sofie Merckx, ce sont uniquement des médecins qui jugent des médecins. C'est justement cela que nous mettons en cause. A nos yeux, c'est une espèce de guilde comme on en connaissait au siècle passé.

J'estime qu'en refusant de payer, je continue quelque part le débat démocratique." A Anvers, depuis 1985, ajoute-t-elle, "on a été devant le même juge des saisies. Celui-ci a déclaré qu'il s'agissait d'un conflit politique et a donc prononcé la non-recevabilité de la plainte de l'Ordre des médecins."

« A Anvers mais aussi à Liège ou encore dans le Limbourg, ceux qui ne payent pas ne sont plus poursuivis. Ce n'est pas le cas en Hainaut. Pour le docteur Jean-Marie Bourgeois (président du conseil provincial de l'Ordre des médecins), ces cotisations sont pourtant nécessaires afin de faire tourner une structure qui contrôle la profession. ***Cela permet de réguler la profession en intervenant dans pas mal de situations plus ou moins scabreuses que les patients ou les autres médecins nous révèlent.*** » »

L'Ordre des Médecins joue en réalité un jeu d'hypocrite car d'un côté, il prétend défendre la déontologie mais d'un autre, et de la bouche même de ce président du conseil provincial encore bien, il démontre dans les faits qu'**il encourage la délation entre confrères, ce qui est par définition contraire à la notion de confraternité qui se trouve au cœur même de la déontologie médicale.** Il s'agit en fait bien de délation, comme au temps de Vichy ou il fallait aussi dénoncer et "revenir dans la normalité"... le Dr Bry a d'ailleurs pu en faire les frais car il a été dénoncé par un confrère.

Ici aussi, en Belgique, nous avons connaissance de cas de médecins qui ont été dénoncés par des confrères, soit pour leurs positions vaccinales soit sous de faux prétextes (mais avec en toile de fond aussi des positions vaccinales). D'autres médecins encore ont décidé volontairement de rendre leur numéro Inami et de se radier eux-mêmes tant ils étaient écœurés des dérives mercantilistes de la profession et de l'encouragement malsain à agir comme un robot distributeur de pilules.

[Sur le site Pediablog](#), le Dr Jean-Pierre Lellouche écrit d'ailleurs dans son article intitulé "Convictions vaccinales":

« *Lorsqu'un médecin milite pour les vaccins, lorsqu'il affirme que la cause est entendue, qu'il n'y a aucun doute et qu'il faut vacciner, il attire vers lui ceux qui pensent de la même manière. [...] Lorsqu'un médecin est convaincu qu'il y a un danger majeur et que le vaccin va éradiquer ce danger, il se perçoit comme celui qui va sauver un grand nombre de personnes. Cela suffirait à le mobiliser, mais de plus, **il sait qu'il existe des médecins (des fous, des criminels, des ignorants à ses yeux) qui ne veulent pas de ce vaccin. Il perçoit sa mobilisation comme une lutte contre la maladie, mais aussi comme une lutte contre la bêtise criminelle de certains de ses confrères.*** » »

[Le 11 octobre à la Chambre](#), la Ministre Onkelinx disait être d'accord de faire de la réforme de l'Ordre des Médecins "une priorité absolue".

La Ministre a encore ajouté: "Je crois qu'au-delà des règlements déontologiques, il faudra trouver **les moyens de supervision ad hoc** pour éviter que les faits se produisent en amont et ce, par un travail de prévention et de **contrôle des praticiens.**"

Vu les attitudes des autorités avec leur publicité trompeuse sur les vaccins fièrement revendiquée ou encore [leur pacte de stabilité en faveur des pharmas](#), nul doute que ce "contrôle des praticiens" ne s'exercera sûrement pas en faveur de la liberté thérapeutique et des chances de santé des citoyens.

"Ce qu'il faut savoir et les gens n'en ont pas du tout conscience, c'est que le Conseil de l'Ordre, le corps médical, la Sécurité Sociale marchent main dans la main avec les lobbys pharmaceutiques, ce qui signifie que nous sommes dans un cadre et que nous n'avons pas le droit de sortir de ce cadre." **Dr Martine GardénaI, médecin homéopathe, Présidente du Groupement français des Médecins spécialistes homéopathes.**

<http://www.initiativecitoyenne.be/article-l-ordre-des-medecins-l-improbable-reforme-107375188.html>